

Edito : Un véritable projet de développement économique pour la Polynésie française

Avec 2007, la Polynésie française vient à nouveau, et pour la troisième année consécutive, de vivre une instabilité politique marquée par la succession de deux gouvernances aux idéaux diamétralement opposés et qui s'est soldée par la poursuite de l'atonie économique et du sentiment de morosité qui prévalent depuis 2004.

Dans un contexte où une embellie économique n'est guère envisageable au cours du premier semestre compte tenu des échéances électorales locales qui vont se succéder et des prévisions de fréquentation

En outre, ils espèrent vivement que ce nouveau gouvernement leur apportera plus d'écoute et de visibilité sur l'avenir, que le débat politique soit serein et constructif, propice à un retour à la confiance car pour investir il faut aux entreprises des règles du jeu claires et stables.

Ils attendent également plus de sagesse de la part des organisations syndicales et une volonté réelle d'œuvrer en faveur d'un dialogue social et d'un coût du travail à même de donner un nouveau souffle de compétitivité aux entreprises polynésiennes, leur rappelant à ce titre que les bénéficiaires

Le Président du Conseil des Entreprises de Polynésie Française,

M. Jacques BILLON-TYRARD,

Et les présidents des 15 organisations membres

Vous présentent

leurs meilleurs vœux pour cette Nouvelle Année 2008

Ia Orana i te matahiti api

Kiong hi fat choy

touristique qui s'avèrent d'ores et déjà guère prometteuses, ce n'est pas sans inquiétude que les chefs d'entreprises abordent l'année 2008. Aussi, ils formulent le vœu que le futur gouvernement qui sortira des urnes début février soit élu sur la base d'un véritable projet économique et qu'il s'attache à résoudre impérativement et à très court terme des dossiers importants qui sont devenus des urgences cruciales, à savoir l'emploi, l'avenir offert à la jeunesse polynésienne et la pérennité du système de protection sociale et du système des retraites.

d'aujourd'hui, constituent les investissements et les emplois de demain.

En cette période des vœux de nouvelle année, il est toujours permis de rêver !...

Excellente année 2008 à vous les fidèles lecteurs de la Lettre des Employeurs et à tous ceux qui vous sont proches.

Jacques BILLON TYRARD
Président

DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Taux de cotisations, planchers et plafonds mensuels de rémunérations soumises à cotisations de la Caisse de prévoyance sociale (régime des salariés) à compter du 1^{er} janvier 2008
(Arrêté n°1890 CM du 28 décembre 2007 - JOPF n°58 NS du 31 décembre 2007)

S E C T E U R S	BRANCHES	FSR Excep- tion.	Prestations Familiales	AVTS	AT	Retraite tranche A (1 et 2)	Fonds social retraite	Retraite tranche B (1)	AM (1)
	Planchers mensuels	100 000						243 000	
	Plafonds mensuels	486 000	750 000	195 000	750 000	243 000	243 000	486 000	3 000 000
1	Ecoles, cantines et associations	1%	0,00%	0,00%	0,90%	13,56%	0,18%	13,05%	15,06%
2	Aquaculture, agriculture	1%	0,00%	0,00%	0,90%	13,56%	0,18%	13,05%	15,06%
3	Acconage	1%	3,30%	0,00%	0,90%	13,56%	0,18%	13,05%	15,06%
4	Armement	-	3,30%	-	-	-	-	-	-
5	Prof. Libérales et organismes financiers	1%	3,30%	0,00%	0,90%	13,56%	0,18%	13,05%	15,06%
6	Commerce de produits, services divers	1%	3,30%	0,00%	0,90%	13,56%	0,18%	13,05%	15,06%
7	Construction, transports terrestres, industries et artisanats divers	1%	3,30%	0,00%	0,90%	13,56%	0,18%	13,05%	15,06%
8	Services publics ou para-publics	1%	4,50 %	0,00%	0,90%	13,56%	0,18%	13,05%	15,06%
9	Transports aériens	1%	3,30%	0,00%	0,90%	13,56%	0,18%	13,05%	15,06%
10	Entreprises de production cinéma	1%	3,30%	0,00%	0,90%	13,56%	0,18%	13,05%	15,06%
11	Gens de maison	1%	0,00%	0,00%	0,90%	13,56%	0,18%	13,05%	15,06%

(1) Répartition des quote-parts patronale et salariale pour les branches suivantes :

Branches	Quote-part patronale	Quote-part salariales	Global
Retraite Tranche A	9,04%	4,52%	13,56%
Retraite Tranche B	8,70%	4,35%	13,05%
Fonds Social Retraite	0,12%	0,06%	0,18%
Assurance Maladie	10,04%	5,02%	15,06%

(2) Les retraités dont la pension au Régime des Salariés est inférieure au minimum vieillesse sont exonérés de cotisation

Dispositif d'aide à la revalorisation du salaire minimum interprofessionnel garanti et de l'emploi (DARSE)

A compter du 1^{er} janvier 2008, les tranches de salaires de base et les montants d'aides sont les suivants :

Aide du DARSE par secteur et par salaire			
Salaire mensuel de base en F CFP	Tous secteurs d'activités économiques	Secteurs du gardiennage et du nettoyage	Secteur de l'administration publique : communes et leurs établissements/EPIC
	Montant de l'aide en F CFP	Montant de l'aide en F CFP	Montant de l'aide en F CFP
140 000 0 140 999	12 100	19 000	2 000
141 000 0 143 999	8 500	15 000	1 700
144 000 0 146 999	5 000	10 000	1 400
147 000 0 149 999	2 800	4 000	800

L'aide n'est pas attribuée au-delà d'un salaire brut plafond, à savoir le salaire perçu par le salarié y compris, ancienneté, primes (prime à l'emploi, etc...), commissions, indemnités, avantages de toute nature et rémunération des heures supplémentaires.

Ce salaire plafond est fixé à 170 000 F CFP, pour tous les secteurs d'activité économiques, y compris celui de l'administration publique éligible, et à l'exception du :

- secteur du gardiennage et du nettoyage où il est porté à 175 000 F CFP,
- secteur de l'hôtellerie où il est porté à 195 000 F CFP.

DANS LE MONDE DU TRAVAIL

**Bonus/
malus**

Avec l'arrêté n° 1773 pris en conseil des ministres du 20 décembre 2007, la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) a désormais la possibilité de majorer ou minorer les taux de cotisation en accidents du travail sur une constatation d'un agent du service prévention des risques professionnels.

Le présent texte se veut être un outil servant à inciter les entreprises à maîtriser leurs risques professionnels, avec pour objectif principal de limiter le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles et donc de maîtriser les coûts. Ce dispositif permet d'adapter les cotisations de la branche « accident du travail » à la charge exclusive des employeurs (au taux unique de 0,90% plafonné à 750 000 XPF), au comportement de l'entreprise.

Sous réserve d'être à jour de ses cotisations sociales, les entreprises qui fourniront des efforts soutenus en matière de sécurité obtiendront une baisse de leurs cotisations patronales au régime accidents du

travail ; en revanche les entreprises qui ne feront aucun effort en ce sens verront leurs cotisations patronales augmenter.

Les réductions de ces cotisations seront décidées par le conseil d'administration de la CPS, soit à l'initiative de la CPS, soit à la demande de l'employeur à l'appui du rapport rendu par le service de prévention des risques professionnels, après avis du CHSCT de l'entreprise ou à défaut des délégués du personnel.

Concrètement, un agent agréé et assermenté du service prévention qui se rend sur un chantier ou dans une entreprise, constatera les mesures prises pour prévenir les accidents du travail ou au contraire leur insuffisance ou absence. A l'issue de ce constat, il fera éventuellement une recommandation de minoration ou de majoration du taux de cotisation.

Il appartiendra au conseil d'administration d'appliquer ou non cette modulation du taux de cotisation, laquelle sera effective à compter du 1^{er} jour du mois civil suivant la date de prise de sa décision.

Elle sera notifiée à l'entreprise et valable 12 mois. Cette minoration pourra toutefois être supprimée en cas de manquement.

Les réductions accordées, plafonnées à 25% du taux de cotisation de la branche, ne peuvent excéder un an sans nouvel examen.

A l'inverse, des charges supplémentaires pourront être imposées dans la même limite pour tenir compte des risques exceptionnels encourus par les salariés sur leur lieu de travail. Ces « pénalisations financières » sont interrompues à la date d'exécution des mesures de prévention préconisées.

Commentaires : C'est dans le cadre d'un projet de « loi du pays » que le CESC avait été consulté pour avis par le gouvernement au mois de mai 2007. Si le principe d'inciter les entreprises à maîtriser leurs risques professionnels avait été jugé louable et emporté l'adhésion du CESC, il avait toutefois été noté qu'il appartenait aux responsables du pays de prendre toutes les dispositions nécessaires pour former et informer les PME locales.

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

REF 41/07 : H, 36 ans, ayant compétences et expérience dans les domaines secrétariat, management, telecom, recherche emploi secteur administratif, technique ou commercial. Très bonnes capacités d'adaptation.

REF 01/08 : Caméraman, réalisateur, graphiste, cherche travail permanent ou pigiste dans le film ou TV. Réalisation de séries documentaires en HD, montage, mise en page (layout), exp MAC et PC. Services et collaborations avec stations TV en Europe, exp formateur dans ces domaines.

REF 02/08 : JH, 21 ans, ayant un diplôme Universitaire et Technologie (DUT) Option Gestion des Entreprises et des Administrations, cherche emploi dans le domaine Comptabilité Gestion ou administrative. Ouvert au challenge et à toutes propositions intéressantes. Dynamique et motivée, disponible de suite.

REF 03/08 : Titulaire d'un DEA en Droit privé, actuellement formatrice et auteur juridique, recherche un emploi dans le domaine de la formation et du conseil.

REF 04/08 : JH, 21 ans, titulaire d'un Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques de Ventes et Négociation (Bac+2), expérience professionnelle, CDD de 7 mois à la Banque SOCREDO + stages dans le domaine Commercial. Recherche un emploi, libre de suite, motivé.

REF 05/08 : JF, 24 ans, diplômé d'un BAC PRO Secrétariat, ayant le sens du contact et de la communication, recherche poste administratif, ouverte à toutes propositions. Polyvalente et libre de suite.

REF 06/08 : F, 36 ans, cadre supérieur dynamique et expérimenté, sur le territoire depuis plus de 13 ans, recherche à intégrer une structure à dimension humaine pour l'aider à se développer grâce à ses compétences dans le management et le domaine commercial.

REF 07/08 : H, 34 ans, jeune cadre sur le territoire depuis 5 ans, cherche à intégrer une entreprise dans un domaine en expansion pour participer à son développement. Formation générale avec expérience principalement dans le domaine administratif et financier.

REF 08/08 : JF, 24 ans, de retour à Tahiti, diplômée de l'ENITA de Bordeaux en Gestion Durable des Espaces, cherche poste d'ingénieur Développement Durable. Maîtrise de l'anglais et des SIG.

OFFRE D'EMPLOI

REF 11/07 : Importante société implantée sur Bora Bora, recherche un(e) comptable, formation DECFC avec au moins 2 ans d'exp prof, maîtrise des logiciels informatiques, gestion d'une équipe de comptable, rigueur et autonomie indispensables.

Transmettre CV+photo+lettre motivation au 603.776.

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

REF 12/07 : Entreprise de commerce de luxe implantée sur Bora Bora, recherche son Gestionnaire de stock (H/F), formation Bac+2 avec 2 ans exp prof, bonne maîtrise de l'outil informatique, méthodique, rigueur indispensables.

Transmettre CV+photo+lettre motivation au 603.776.

REF 13/07 : Société polynésienne implantée sur Bora Bora, recherche son Responsable des Ressources Humaines (H/F), formation Bac+2 avec 2 ans exp prof, bonne maîtrise de l'outil informatique, méthodique, rigueur indispensables.

Transmettre CV+photo+lettre motivation au 603.776.

LU DANS LE JOPF

JOPF n° 50 du 13 décembre 2007

Arrêté n° 3866 PR du 4 décembre 2007 portant modification de l'arrêté n° 354 CM du 12 avril 2006 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale.

JOPF n° 51 du 20 décembre 2007

Arrêté n° 1675 CM du 10 décembre 2007 portant mesures d'application du dispositif d'aide à la revalorisation du salaire minimum interprofessionnel garanti et de l'emploi (DARSE).

JOPF n° 56 NS du 26 décembre 2007

Arrêté n° 1800 CM du 21 décembre 2007 portant relèvement du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) pour compter du 1^{er} janvier 2008.

JOPF n° 52 du 27 décembre 2007

Arrêté n° 1773 CM du 20 décembre 2007 relatif à l'attribution de réductions de cotisations sociales et à l'imposition de cotisations sociales supplémentaires en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Acte du Conseil Economique Social et Culturel - Avis n° 42-2007 du 18 novembre 2007 sur le projet de loi du pays relatif au chèque service aux particuliers (CSP).

DONNEES ECONOMIQUES

EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DU MOIS DE NOVEMBRE 2007 - BASE 100 AOUT 2003

	2006		2007											Évolutions en %		
	Nov	Dec	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Mens.	/ Dec.	Ann.
Indice général	104,9	105,8	105,2	105,3	105,9	105,7	105,8	106,8	107,2	106,5	106,4	106,7	107,1	0,4	1,2	2,0
Alimentation	110,5	110,4	110,8	111,3	111,3	111,7	112,0	112,1	112,4	112,7	112,8	112,7	113,7	0,8	3,0	2,9
Produits manufacturés	101,0	101,2	100,6	100,4	100,5	100,5	100,4	100,3	100,3	100,2	100,1	100,6	100,8	0,2	-0,4	-0,3
Habillement et articles textiles	89,0	89,2	88,0	87,8	87,6	88,0	87,8	87,7	87,7	87,6	87,0	86,7	86,7	0,0	-2,8	-2,6
Autres produits manufacturés	102,4	102,5	102,0	101,8	102,0	101,9	101,8	101,7	101,7	101,6	101,5	102,1	102,4	0,2	-0,2	0,0
Services	105,4	107,5	106,3	106,4	108,0	107,0	107,4	109,9	110,7	108,9	108,7	108,9	109,1	0,2	1,6	3,6

Source Institut de la Statistique—Indice des prix à la consommation

Le taux d'intérêt légal était fixé à 2,95 % pour l'année 2007

Valeur du S.M.I.G pour compter du 01/01/08 : mensuel : **140 000 F CFP** (pour 169 heures) - horaire : **828,40 F CFP**

Arrêté N°1800 CM du 21 décembre 2007 - JOPF n° 56 NS du 26 décembre 2007.

**Conseil des Entreprises
de Polynésie française**

Immeuble FARNHAM 1er étage - rue CLAPPIER - BP 972 - 98 713 PAPEETE

Tél : 54 10 40 - Fax : 42 32 37 - Adresse Email : cepf@cepf.pf - site Web : www.cepf.pf

Bimensuelle, la « Lettre des Employeurs » est réalisée par le comité de rédaction du CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française, Directeur de publication : le Président **Jacques BILLON-TYRARD**. Abonnement pour 24 numéros : **15 150 F T.T.C** (Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans autorisation expresse du Conseil des Entreprises).

Le CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française (www.cepf.pf) est composé des **15 organisations professionnelles suivantes** : Association des Transporteurs Aériens Locaux; Association Tahitienne des Professionnels de l'Audiovisuel, Chambre Syndicale des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics; Chambre Syndicale des commissionnaires en douane, agents de fret et déménageurs de Polynésie française; Comité de Polynésie française de l'Association Française des Banques; Conseil des Professionnels de l'Hôtellerie; Fédération Générale du Commerce (www.fgc.pf); Organisation Professionnelle du Conseil de l'Intérim et de la Formation, Syndicat des activités nautiques TAI MOANA, Syndicat des Agents Maritimes; Syndicat des Employeurs du Secteur de l'Assurance; Syndicat des Industriels de PF (www.sipof.pf); Syndicat Professionnel des Concessionnaires Automobiles; Union des Industriels de la Manutention Portuaire; Union Patronale de Polynésie française.

Ces organisations patronales regroupent 492 entreprises et 14 527 salariés.